

vous connaissez le syndrome du coin rouge ?

un édito joyeux
(nan,
je plaisante :-))
page 2

Jeu : devine
le nom de la
prochaine
Eurazone
page 7

les produits
capillaires
préférés
de Frédo
page 4

Humour : la
Commune
(whaaat ?)
page 8



l'édito

Sillonner le terrain avec les gestes qui rassemblent

La violence de la crise sanitaire révèle les limites de décennies de politiques d'austérité au service de la Finance. Les conséquences économiques qu'elles provoquent précipitent une grande partie de la population dans l'incertitude et la précarité.

D'où ces questionnements, ces doutes, pire les angoisses engendrées par les déclarations du gouvernement qui, d'un jour à l'autre, affirme : « c'est moins pire que si c'était pire ! »

La prise de conscience de cette réalité a grandi. Au printemps dernier, à la sortie du premier confinement, une majorité de Français appelait à redéfinir les priorités et à construire le « jour d'après ».

Un an plus tard, l'aspiration est intacte et de toute évidence elle est partagée par un plus grand nombre encore.

Changer les priorités politiques, économiques et sociales : une bonne idée ! Mais comment y parvenir ??!

Une question qui mérite une grande réflexion et également un grand débat, mais pas sur les plateaux télé ni sur les grandes radios car ces « médias » alimentent les divisions et n'ont qu'un seul discours : « il n'y a pas d'alternative ».

Pourtant, d'autres choix existent bel et bien ! La meilleure des réponses était incarnée par notre camarade Stéphane DUMEZ : sillonner « le terrain, encore, le terrain, toujours le terrain » auprès des collègues de travail et de la population.

Sillonner le terrain, devient, d'ailleurs, pour nous la seule issue, quand le 19 mars dernier, notre employeur supprimait nos messageries syndicales !

Ainsi, vous êtes nombreuses et nombreux à nous témoigner votre satisfaction de nous voir régulièrement dans les ateliers et les bureaux pour rassembler et construire des propositions alternatives. Et oui, à la CGT MEL, nous n'avons jamais fait du syndicalisme de bureau, et encore moins du lèche-bottes aux autorités ! La meilleure réponse, c'est l'engagement des militant.es et des adhérent.es de la CGT à ne jamais renoncer, surtout pas maintenant !

Si vous avez besoin de nous, nous avons aussi besoin de vous ! Alors plus que jamais, rejoignez la CGT !



Frédéric Parisot
Secrétaire général actuel



Daniel Duthilleul
Retraité vénér'
Ex secrétaire général
PAS Pépé Sévère

« On finit par apprendre à prêter attention aux gens qui nous aiment plutôt qu'à ceux qui ne nous aiment pas. »

Josh, Please like me
(show télé australien très drôle)

Abonnez-vous à notre Newsletter !

Depuis plusieurs mois, nous produisons chaque semaine, sur Sezam, une Newsletter syndicale destinée à tous nos collègues de la MEL, syndiqué.es ou non.

En vous y abonnant, vous pourrez continuer à vous tenir au courant de notre actualité, recevoir nos informations et nos communiqués, et surtout maintenir un lien syndical en ce contexte sanitaire particulier !

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur SEZAM, puis dans les rubriques « Ma vie pratique » et « S'abonner aux newsletters », cocher le bouton « CGT » et enregistrer votre choix.

Vous pouvez également nous retrouver sur notre [site Internet](#), notre [page Facebook](#) et notre [compte Twitter](#).

N'hésitez pas à faire connaître nos outils autour de vous !

l'agenda

- > **Dimanche 28 mars, 14h30 – Lille – Place de la République** : marche pour une vraie loi sur le climat
- > **Jeudi 1^{er} avril, 9h-12h** – Visite CHSCT Les Bateliers
- > **Lundi 5 avril** – Pâques
- > **Mardi 6 avril, 14h-17h, Biotope, Atriums 3 et 4** – 2^{ème} réunion de « négociations » sur les 1607 heures
- > **Mardi 13 avril, 14h-17h** – Comité technique
- > **Jeudi 22 avril** – Visite CHSCT service Courrier et Documentation

merci à Jean Peuxplusdeleursconneriesbordel

Les voleurs de temps

Chacun dispose de son pauvre quota de temps, alloué aléatoirement par le destin. Et c'est dans quelques décennies que nous devons tout faire tenir : nos amours, nos peines et nos rêves.

Le temps est donc notre bien le plus précieux. Et quiconque nous le vole attente littéralement à nos vies. Et à nos espaces de liberté, qui ont déjà été bien confinés ces derniers mois.

Vouloir nous prendre dix jours de congés au prétexte de l'article 47 de la dite « de transformation de la fonction publique » relève d'une rare violence. Cette loi « vise à moderniser le statut et les conditions de travail dans la fonction publique ». Moderniser prend ici le sens de faire régresser.

Mais nos décideurs ne sont pas à un

euphémisme près. Via son organe de propagande interne, l'administration nous a informés, le 12 février dernier, avec un époustoufflant cynisme, qu'« au-delà de l'obligation légale, réviser la durée de travail annuelle est l'occasion de poursuivre la réflexion sur l'amélioration de notre organisation du temps de travail et du bien-être ». On croit rêver !

Et pourtant si : ils osent parler d'amélioration et de bien-être. « Plus c'est gros et mieux ça passe », disait Chirac. Mais là, c'est vraiment énorme. Ça serait même drôle si ça n'était pas tragique.

Les dirigeants, nos dirigeants, font bel et bien partie de la classe des marchands, des boutiquiers à l'esprit étroit. Chez eux, le calcul fait office de pensée. Et c'est tout naturellement qu'ils entendent augmenter et compter nos heures de travail comme les « premiers de cordée » augmentent et comptent leurs profits aux dépens des premiers de corvée.

Yvon Pasnouslafaire

père de Lison Osélesfumiers

Notre avis

Quand on veut, on peut !

Le passage aux 1607 heures de travail par an n'est effectivement pas inéluctable !

Rappelons, d'une part, que le principe de libre administration des collectivités locales en matière de gestion du personnel est clairement affirmé dans la Constitution. C'est, d'ailleurs, au nom de ce principe que plusieurs maires de la banlieue parisienne ont décidé de ne pas augmenter le temps de travail dans leurs collectivités.

D'autre part, la loi du 6 août 2019, tant invoquée par notre employeur pour justifier cette régression sociale, n'oblige pas les collectivités territoriales à porter le temps de travail à 1607 heures. L'article 47 de cette fameuse loi les oblige seulement à abroger toutes les délibérations sur le temps de travail votées avant 2019, et d'en faire adopter une nouvelle. Ni plus, ni moins !

Enfin, contrairement à l'argumentaire tenu par la MEL aux organisations syndicales le 19 février dernier (CGT Infos N°197), nous estimons qu'augmenter

le temps de travail n'est synonyme ni de progrès social, ni d'épanouissement personnel. Le gain de temps peut être, au contraire, un avantage compensatoire pour nos collègues ayant une faible rémunération et travaillant dans des conditions difficiles ; il peut également être source de compensation pour nos collègues en haut de l'échelle sociale, qui touchent une rémunération, certes conséquente, mais moins avantageuse que dans le secteur privé.

A la CGT MEL, nous estimons au contraire que d'autres voies et solutions sont possibles ! En abaissant par exemple le temps de travail à 32 heures par semaine, la MEL pourrait compenser les nombreux départs de collègues en retraite en embauchant massivement ! Elle s'inscrirait dans la lignée des dirigeants politiques précédents qui, sous la houlette d'André NOTEBART, Pierre MAUROY puis Martine AUBRY, avaient fait passer le temps de

travail pour les agents à 35 heures par semaine... bien avant les lois de 2001 ! A bon entendre...

Thierry Duel
et **Vincent Kaleba**

Retrouvez le détail de notre analyse et nos propositions sur le site de la CGT MEL : <http://www.cgt-mel.fr/2021/03/11/pour-le-maintien-de-nos-1533h-courrier-a-damien-castelain/>



c'est pas parce qu'on avait piscine hein



L'écho CGT du CHSCT

Pourquoi nous avons quitté la séance du 11 mars

Notre outil au service de notre santé et de notre sécurité, le CHSCT, dans le collimateur de la loi dite de « transformation » de la Fonction publique, s'est tenu le 11 mars.

Au menu figurait notamment l'examen d'un projet de délibération visant à convoquer une expertise pour risque grave, pour l'ensemble de l'effectif MEL suite au bilan catastrophique du précédent mandat sur nos conditions et notre santé au travail. Ce projet de délibération a été rédigé par vos élu.es CGT et transmis préalablement à Christian MATHON, président de l'instance, et aux autres organisations syndicales.

En effet, nous voulons toutes et tous fermer le chapitre managérial imposé par le désormais sous-préfet Bruno CASSETTE. Pour ce faire, à la CGT MEL, nous portons depuis plusieurs mois une proposition qu'on pourrait résumer par le slogan : « plus jamais ça ! ».

Car le bilan du mandat précédent, nous le connaissons toutes et tous ! A différents titres, nous avons été victimes des réorganisations à marche forcée, des suppressions de postes, des burn-out, et bien sûr impactés par les tentatives de suicides et les suicides.

Mais force est de constater que le virus que nous a laissé l'ex-exécuteur des hautes œuvres est coriace, et qu'il s'attache à l'esprit autant qu'il colle à la peau. Un véritable poison, un MEL-anome !

Car les méthodes d'un autre temps, basées sur le triptyque « menaces - sanctions- récompenses », sont toujours bien présentes ! Et quelques petits sergents du « Maître à détruire » sont toujours dans la place (lire ci la page du cadre).

Dans ces conditions, nous avons proposé, lors de ce CHSCT, d'entamer ce travail d'expertise avec le cabinet SECAFI, qui présente l'avantage de bien connaître le contexte de notre collec-

Vote « Contre »

Christian Mathon- Maire de Cappinghem,
André Luc Dubois - Maire de Don
Alain Pluss - Maire de Wattignies
Ingrid Brulant Fortin - Conseillère municipale à Lille
Rodrigue Desmet - Maire de Roncq
Sylvie Mazzolini, - Adjointe au maire de Forest-sur-Marque
Dominique Pierre-Renard - Conseillère municipale à Ronchin

Abstention

Marie Tonnerre-Desmet - Maire de Neuville-en-Ferrain

tivité, car déjà engagé sur d'autres dossiers (Biotopie, suicide de notre camarade Stéphane DUMEZ).

Malgré un syndicat FO réticent à notre démarche, et qui s'est permis de nous reprocher d'imposer notre volonté au CHSCT, alors même que nous avons fait connaître

aux autres syndicats notre souhait de faire examiner cette proposition par l'instance dès le mois de décembre, nous avons quand même obtenu l'unité syndicale.

Nous entrevoyions déjà une victoire au profit de la santé et du bien-être de nos collègues. La MEL, qui communique en effet à tour de bras sur le bien-être au travail, avait là une occasion de mettre en pratique ses bienveillantes intentions ! Et vu l'amour que le Président Castelain nous déclarait lors de ses vœux, on était confiant.

Las ! Par la voix de Christian MATHON, aucun élu politique du CHSCT n'a voté en faveur de cette expertise pour risque grave. Il leur fallait, selon eux, des chiffres pour apprécier la réalité de la situation ! Bizarrement le compte-rendu de l'administration dans Sezam ne mentionnait aucunement ce sujet qui fâche !

A la CGT, nous ne parlons pas de chiffres mais au contraire d'histoires, d'hommes et de femmes rendues malades, et décédés pour certain.es.

Nous n'oublierons pas ce manque de courage politique et, surtout, ce manque de respect envers nos collègues ! Dans ce contexte, nous avons préféré quitter la séance. Il y a des gens difficilement fréquentables en politique, décidément !

Vos élu.es CGT au CHSCT

LA VRAIE RAISON POURQUOI
LA CGT A QUITTÉ LA
RÉUNION



Retour sur la CAP du 12 mars

Intervention liminaire de Thierry DE VENDT, élu CGT à la CAP B.

La CGT MEL par ses représentants élus souhaite vous communiquer quelques constats. Je ne reviendrai pas sur ce qui vous a déjà été communiqué via nos représentants élus en CAP catégorie A tout à l'heure. Quelques constats, donc, concernant les avancements et promotions en catégorie B :

- > Des auditions couperet faites pour enlever toute chance de promotion à nombre de collègues pourtant portés par leur hiérarchie. La CGT MEL réitère sa demande de suppression de ces auditions en aval des CAP ;
- > Des collègues passant sous les radars en termes d'avancement ou de promotion à Sourcéo depuis plusieurs années ;
- > Des avancements et promotions qui ne semblent plus récompenser que le management depuis des années, au détriment de la technicité et de l'expertise ;
- > Une persistance de l'inadéquation entre les missions réellement exercées et la classification des postes. Ceci entraînant des impossibilités d'avancement ou de promotion pour de trop nombreux collègues ;
- > Des retours de collègues élus en caté-

gorie A me parviennent concernant les fichiers à télécharger en séance. Pourriez-vous demander, Monsieur le Président, à leur faire parvenir par mail l'ensemble des fichiers ? Il serait d'ailleurs intéressant de procéder de même pour les catégories B et C.

Merci pour votre attention.

Vos élu.es titulaires

- > Catégorie A+ : *Sebastien Polvèche* (poste 2750)
- > Catégorie A : *Marie Wartelle* (2927)
- > Catégorie B+ : *Jean-Michel Delacressonnière* (3944) et *Hocine Echeikh* (3952)
- > Catégorie B : *Thierry De Vendt* (2797)
- > Catégorie C+ : *Eric Laine* (3815) et *Céline Vandenberghe* (3615)
- > Catégorie C : *Alexandre Claerbout*, *Arnaud Parent* et *Nicolas Stievenard* (3165)

Pour le respect des gestes barrières à Euralliance !

La CGT MEL a porté, depuis un an, une forte exigence en matière de sécurité sanitaire des agents et nous avons été entendus. Nous travaillons de près avec l'équipe des préventeurs de la MEL, adossés au Centre médico-social. S'ils sont là pour apporter une expertise, nos collègues préventeurs n'ont toutefois pas vocation à faire la police. Malgré de nombreux rappels, il semble que les collègues usagers du réfectoire ne respectent pas toutes les distances de sécurité. Alors cher.es collègues, soyez sympas ! Même si nous trouvons que le restaurant d'Euralliance n'est pas 100% parfait (CGT Infos N°197), merci de faire un effort : l'efficacité collective des gestes barrières repose sur l'implication de chacune et chacun d'entre nous !

Frédéric Parisot

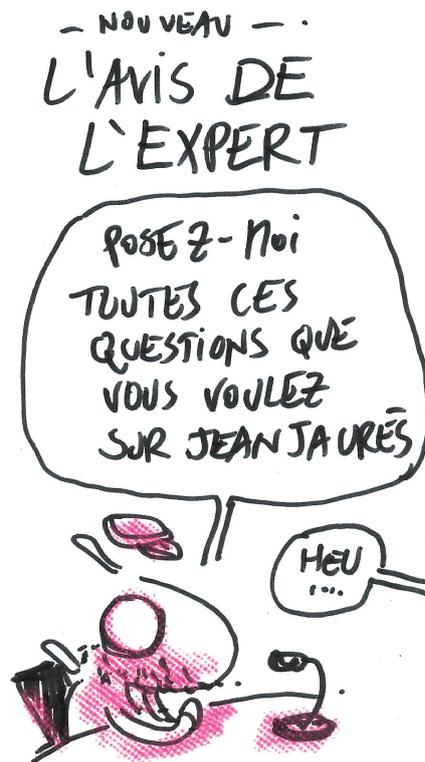
Notre avis

En effet, la CGT porte la revendication urgente de la suppression pure et simple des commissions d'audition. Inutile, pour la MEL, de faire semblant de maintenir les CAP en l'état si les commissions d'audition sont toujours là pour vider les CAP de leurs prérogatives décisionnelles. Nous sommes demandeurs - pourquoi pas ! - d'un espace d'échanges adossé aux CAP, pour approfondir les dossiers entre élus (le DGS a semblé partager notre avis d'ailleurs) mais nous rejetons le principe d'un filtre illégitime relevant du fait du prince et catastrophique sur la santé et la motivation des agents. Nous l'avons d'ailleurs signalé en CHSCT pour illustrer les risques graves justifiant notre demande d'expertise (cf page 4).

Par ailleurs, si la MEL entend conserver les prérogatives des CAP, quelle est sa réelle intention d'aller à l'encontre de la loi dite de TFP sur ce sujet alors qu'elle trouve une aubaine dans cette même loi pour nous voler 10 jours de congés ? Quelle est la réalité de cette annonce ? Quelles garanties ? Nous ne serions pas à un mensonge près ! Par exemple, la DRH a affirmé à nos élu.es en CAP que les dossiers de CAP n'étaient jamais remis sur table... alors même que ça a toujours été le cas lors des Commission précédentes !

Enfin, il faut, désormais, regarder la CAP, quel que soit son contour à venir, au prisme des LDG (lignes directrices de gestion). Cette nouvelle disposition met en place un véritable carcan budgétaire sur la masse salariale, alors même que la MEL dispose de tous les moyens financiers en termes de fonctionnement. Ces LDG engendrent, en outre, un transfert du pouvoir décisionnel du paritarisme (élus du personnel et élus politiques) vers le « technocratie » (c'est la DRH, désormais, qui a tout pouvoir sur l'évolution des postes, des promotions, etc.) Il s'agit, là encore, avec cette « innovation » de la loi Dussopt d'un recul sans précédent dans la gestion des carrières, qui ne pourra donc plus être soulevée et débattue par les représentants du personnel et les élus politiques. Cela a été obtenu par la puissance Association nationale des DRH (ANRH). Comme quoi quand on se bat, on obtient des résultats !

Frédéric Parisot

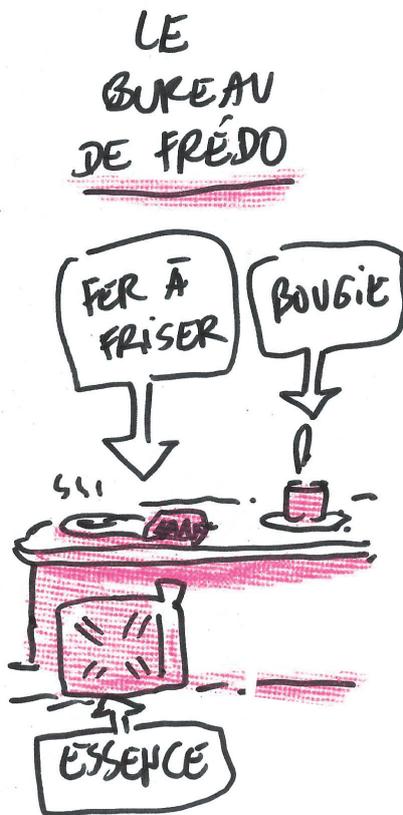


jouons avec l'électricité

Biotope évacué le 19 mars

Soutien à nos collègues évacués.es !

Les piéton.nes, automobilistes et cyclistes ayant emprunté le boulevard Hoover de Lille l'après-midi du 19 mars ont pu constater un regroupement important de collègues postés devant le nouveau siège de la MEL. Certain.es pensaient même qu'il s'agissait d'une manifestation organisée par la CGT – véridique ! Nous aurions tant souhaité que ça soit le cas ! Car la réalité est, hélas, tout autre. En effet, le bâtiment a dû être évacué peu après 13 heures à la suite d'un début d'incendie déclaré au 7^{ème} étage du bâtiment, en raison de la défaillance du système électrique. L'incendie a été maîtrisé rapidement et nos collègues ont pu réinvestir leurs bureaux dans le courant de l'après-midi. Si, heureusement, aucun blessé n'a été à déplorer parmi nos collègues présent.es, notamment grâce à la réactivité des sapeurs-pompiers et des services de la MEL, beaucoup de collègues nous ont interpellés sur la viabilité du nouveau siège. Comment se fait-il, en effet, qu'un bâtiment inauguré il y a tout juste un an soit l'objet d'un tel dysfonctionnement ? Qu'advient-il de la sécurité de



nos collègues quand le bâtiment sera en mesure de les accueillir toutes et tous, une fois le protocole sanitaire en vigueur à Biotope échu ?

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne sommes pas en mesure de vous informer intégralement sur les suites de cet incident. Mais force est de constater que ce dysfonctionnement, couplé avec d'autres déjà constatés dans nos CGT Infos précédents, commence à vraiment faire tâche d'huile.

Dans notre CGT Infos de septembre 2020, nous dénoncions ainsi un bâtiment Biotope déjà obsolète en raison de la COVID-19 et de certaines parties déjà dégradées de l'édifice.

Nous ne pensions pas si bien dire...

La Rédaction

Journée du 8 mars

La CGT MEL mobilisée !

En raison de la situation sanitaire, nous n'avons pas pu mener une action syndicale de même ampleur que celles des 8 mars précédents.

Nous avons néanmoins à cœur d'être présent.es lors de cette journée internationale de lutte pour les droits des femmes !

Nous avons ainsi, le matin, distribué un CGT Infos spécial 8 mars aux portes de Biotope et Euralliance. Nous nous sommes également joint.es au rassemblement tenu sur le parvis de l'hôtel de ville de Lille, à 12 heures, à l'appel de nos camarades de la CGT LHL, l'Union locale CGT de Lille, et du collectif « Femmes-mixité » de notre Union départementale.

Nous avons, enfin, adressé au président de la MEL un courrier dans lequel nous lui demandons de relayer notre souhait de faire transposer dans le droit français la Convention 190 de l'Organisation internationale du travail (OIT), relative à la lutte et la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail. Ensemble, luttons en faveur l'égalité professionnelle au travail et à la MEL !

Marie Wartelle

Responsable du collectif Femmes de la CGT MEL

Poste : 2927

mwartelle@lillemetropole.fr



Charlie et la fabrique du MEL Management

La page du cadre de notre CGT Infos vous narre, ce mois-ci, un conte merveilleux, malheureusement basé sur des faits réels !

J'ai rencontré Charlie à Biotope devant le distributeur de boisson. Nous avons pris tous les deux un cappuccino chocolat noisette et avons rapidement sympathisé. Charlie m'indiqua qu'il était stagiaire à MEL et me fit part de son étonnement. Son maître de stage était un directeur de service qui lui rappelait l'école quand il était petit. En effet, tous les lundis matins, les agents devaient aller au tableau écrire ce qu'ils avaient prévu de faire. En fin de réunion, il distribuait des tâches supplémentaires sans explication puis en rajoutait au fur et à mesure des urgences. Régulièrement, il déclarait : « Il faut se serrer les coudes ! ».

Le jour suivant, je retrouvai Charlie en train de lire les récentes notes de service Nominations et intérim. Bariolé et raturé, un organigramme des services était étalé sur la table. « Comment faites-vous pour savoir qui fait quoi ? » me demanda-t-il. Il semblait aussi perdu que lorsqu'il cherchait son chemin dans les bureaux vides de Biotope. Je lui conseillai d'attendre la prochaine désorganisation et d'éviter de prendre les escaliers sous peine de se retrouver bloqué.

Quelques semaines plus tard, je croisai Charlie hagard. Il venait de sortir d'un entretien mené dans le cadre d'une enquête administrative portant sur des « comportements inappropriés » au sein de la direction dans laquelle il travaillait.

Personne n'avait pu lui dire de quoi il s'agissait et il se sentait coupable tout en sachant qu'il était innocent. J'essayai de le reconforter en assurant qu'il n'était pas responsable de ce qui allait lui arriver. Cette fois-là, le cappuccino chocolat noisette eut du mal à passer.

Plus tard, Charlie me raconta les conditions d'organisation d'un « séminaire de cohésion de direction », auquel il avait participé. Il me décrit un programme chargé et indigeste pour les désignés/volontaires : travail en groupe sur des objectifs déjà arrêtés, définition des profils de poste deux ans après la création du service + activité de pleine (in) conscience. Une flambée d'arrêts maladie marqua la fin de cette « expérimentation ». Charlie fut lui-même contraint de se mettre en arrêt.

Mais lors de notre dernière rencontre, Charlie avait manifestement développé ses capacités de résistance. En souriant, il me donna un exemplaire du rapport de stage qu'il venait d'écrire. Le remerciant pour ce cadeau, je lus le titre : « La fabrique du MAL Management » et constatai qu'il avait bel et bien tourné la page !

*Histoire mise en lumière par
notre collectif Cadres*



COMMENT LUTTER CONTRE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Repérer et dénoncer les pratiques managériales dysfonctionnelles

- > Les **injonctions paradoxales** (fixer des objectifs sans donner les moyens, donner des consignes contradictoires rendant le travail infaisable...)
- > La **mise en scène de la disparition** (supprimer des tâches ou les transférer sans prévenir l'agent concerné, modifier sans cesse les organigrammes...)
- > La **transparence invisible** (ne pas répondre aux demandes d'accès aux documents administratifs, multiplier les opérations de communication...)

Connaitre le taux de sortie de votre service

Quand les conditions de travail deviennent trop difficiles, les salariés s'en vont de façon volontaire ou sans l'avoir vraiment choisi. Dans le cas du service XXXXXX, le taux de sortie était de 80 % sur deux ans (cf. photo).

Défendre ses droits en saisissant les bons interlocuteurs

- > Les organisations syndicales de la MEL (surtout la CGT ;-)

- [syndicat_cgt@lilleme-tropole.fr](https://www.syndicat_cgt@lilleme-tropole.fr)
- > Le centre médico-social de la MEL
- > La Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) pour toute demande de communication de document par l'employeur - <https://www.cada.fr/>
- > Le Tribunal administratif de Lille pour contester toute décision de l'employeur à votre rencontre - <http://lille.tribunal-administratif.fr/>
- > Le défenseur des droits si vous vous sentez victime de discriminations - <https://www.defenseurdesdroits.fr/>



spoiler alerte : ça va divulgâcher grave

Il y a 150 ans, la Commune ! Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

« À la gloire des citoyens français qui s'armèrent et combattirent pour la défense des libertés publiques dans les mémorables journées des 27, 28, 29 juillet 1830. »

Voilà l'inscription apposée sur la colonne de Juillet, érigée place de la Bastille, à Paris, en mémoire des victimes de la révolution de 1830, et au-dessus même de la tombe de certaines d'entre elles. En revanche, les morts de la Commune de Paris n'auront qu'un mur pour monument au cimetière du Père Lachaise, dont les pierres originales ont même été disséminées...

Le 18 mars 1871, il y a 150 ans, le peuple de Paris s'insurgeait dans un élan populaire. A la fin, ce sont les « Versaillais » qui gagnent – l'Allemagne sortait déjà

d'une victoire et reformait son Reich. Si, pour son centenaire, la Commune pouvait compter sur les artistes Jean Ferrat, Serge Reggiani, Marc Ogeret, et tant d'autres, pour la chanter, aujourd'hui le silence est lourd et elle dérange encore.

On peut se demander si ceux qui allaient périr, être enfermés ou exilés, se seraient insurgés si quelqu'un avait « divulgué » la fin tragique qui les attendait 72 jours plus tard. On peut parier que oui tellement il y avait là d'espoirs, hétéroclites certes, mais une somme d'espoirs tout de même. L'héritage de la Commune est de fait partagé, et j'ose espérer que si Louise Michel reste sa figure la plus emblématique aujourd'hui, ça n'est pas seulement parce qu'elle était femme, et institutrice. Car la Commune trouve des échos bien vivants dans notre société du XXIème siècle. Sans pour autant en simplifier la lecture, elle trouve sa source dans un déni de démocratie et une élection ratée, dans la relégation d'un peuple vers les faubourgs (« la banlieue », quoi) par une bourgeoisie affairiste : des bobos avant

l'heure gentrifiaient un centre-ville purifié par le baron Haussmann et flambant neuf ; on y trouvera encore le sentiment d'une croissance plutôt « mal répartie » et d'une fracture entre villes et territoires... Quelle analogie avec la période actuelle !

La répression féroce de la Commune doit être rappelée. Les « chasséspots » ne tiraient pas de balles en caoutchouc, et n'épargnaient pas non plus les vieillards, les femmes et les enfants. Elle fournissait la preuve « vivante » que le volet sécuritaire de l'urbanisme haussmannien fonctionnait à merveille ; et que la répression est toujours possible. Il y a là de quoi s'interroger encore sur le modèle de métropole que nous voulons construire actuellement, à l'heure où les caméras de surveillance fleurissent dans l'espace public : quel est le prix de notre liberté ? Dans tous les cas, la paix sociale et civile, elle, a un prix, et il sera toujours inférieur au coût de la guerre et de la violence. Pour le plus grand bonheur de ses détracteurs, la Commune a permis, malgré

elle, de radicalement simplifier le paysage politique de la troisième République naissante : une fois l'insurrection parisienne réprimée, la France était rendue mieux gouvernable pour le conservateur Thiers et le monarchiste Mac Mahon ! Comme quoi, quand il y a pertes et profits, tout dépend de quel côté de la ligne on se trouve...

Souvenons-nous, surtout, que notre métropole lilloise est redevable à l'un de ses insurgés-poètes, Eugène Pottier. C'est chez nous, à Lille, qu'un humble ouvrier de Fives Cail, Pierre Degeyter, mit en musique l'un de ses poèmes, qui allait bientôt rencontrer un succès « international ».

Auguste *Blanqui* Junior

